

Accueillir un artiste dans les écoles maternelles et primaires

Toi aussi, engage un artiste dans ton école... Clin d'œil à un nouveau projet proposé aux écoles maternelles et primaires pour l'année prochaine : accueillir un artiste pour permettre aux élèves la découverte de nouveaux horizons. C'est aussi une première circulaire commune des deux nouvelles ministres qui ont remplacé Joëlle Milquet, Marie-Martine Schyns à l'Éducation et Alda Greoli à la Culture.

L'appel à projets qui est lancé vise l'accueil d'un artiste à l'école, la rencontre avec un artiste et son univers, la participation à un travail d'expérimentation, d'expression, de création ou de co-création.

Quels artistes ? Le champ est très large : théâtre, danse, musique, cinéma, médias, chant, lettres, peinture, dessin, photographie, création textile, recherches graphiques et picturales, architecture, patrimoine culturel, arts numériques, artisanat d'art, arts forains du cirque et de la rue, activités culturelles liées aux sciences.

« L'école accueille un artiste en ses murs durant une période déterminée, continue ou discontinue, en vue d'une expérience artistique partagée », expliquent

les deux ministres. « Celle-ci peut donc être organisée sur une période compacte (par exemple, deux semaines entièrement dédiées à la résidence) ou selon des modules espacés dans le temps scolaire, l'ensemble devant représenter un minimum de 60 heures ou périodes de cours. Si plusieurs classes sont impliquées, la résidence doit comporter un minimum de 30 heures ou périodes de cours par classe.

Complémentaire aux activités menées en classe, la résidence peut inclure des activités extérieures, liées à ses objectifs : visites, participation à des événements artistiques... La résidence peut concerner une classe ou un ensemble de classes. »

STIMULER LA CURIOSITÉ

L'objectif est multiple : initier les enfants à l'art et à la culture à travers la découverte d'un univers artistique, la démarche de création d'un artiste, générer une relation complice et des apports mutuels entre les enfants et un artiste, offrir une alternative aux formes traditionnelles d'apprentissage, en stimulant la curiosité, l'imagination, la créativité, l'expression des enfants ou encore développer leur jugement esthétique... Quel que soit le projet,

le montant d'intervention est limité à 10.000 € par école. ●

D.SW.